

INFO INSCRIPTION 2023-2024

Quelques précisions concernant :

1) le certificat médical (=CACI)

Il doit être **obligatoirement** établi sur le formulaire FFESSM, de préférence par un médecin fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare. **Fournir une photocopie et garder l'original.**

Pour les enfants de moins de 14 ans

Fournir en plus un certificat établi après un examen effectué par un spécialiste ORL comprenant **obligatoirement** une audio-typanométrie.

En cas de contre-indication temporaire ou partielle, le certificat de levée de cette contre-indication doit être établi par le même médecin.

2) L'assurance complémentaire

Vous êtes inscrit au Club : nous vous délivrons une licence de la FFESSM = vous êtes assurés en responsabilité civile = vous êtes couverts pour les dommages que vous causeriez à un tiers.

Mais cette assurance ne couvre pas les dommages corporels que vous pourriez subir vous seul ou de votre faute.

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance complémentaire de la FFESSM. Pour toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie « Loisir 1 » minimum est requise. Elle vous garantit dans le monde entier en cas de décès, invalidité, traitement consécutifs à un accident de plongée, elle couvre également les frais de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et les frais de caisson hyperbare. Vérifiez attentivement si vos assurances personnelles sont équivalentes.

Pour plus de renseignements contactez-nous ou consultez le site www.ffessm.lafont-assurances.com

(Loisir 2 = 27 €, loisir 3 = 45,50 €, loisir 1 + top = 42,50 €, loisir 2 + top = 53,75 €, loisir 3 + top = 88,75 €)

3) Carte PASS "Amiens Métropole"

Les pièces à joindre à votre fiche d'inscription pour établir la Carte PASS sont :

- Une photocopie de la pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile

Nous vous rappelons que **SANS** cette carte, l'accès aux piscines ne sera pas possible.

4) Mesures COVID

L'ensemble de nos activités se déroulera dans le respect des règles en vigueur.

Retour des dossiers :

Tout dossier incomplet ne permettra pas la mise à jour de votre carte PASS.

A retourner lors de la soirée d'inscriptions (dont la date sera communiquée par mail et sur notre site amiens-sub.com).

Ou par courrier chez le Secrétaire d'Amiens Sub : BAILLY Olivier
32, rue Dijon
80000 AMIENS

Pour tout renseignement : 06.84.02.77.03

www.amiens-sub.com
contact@amiens-sub.com